



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.21.85.AV

Rénovation urbaine dite « Centre-ville » à
LA LOUVIERE

Avis adopté le 24/09/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Ville de La Louvière
- *Auteur de projet :* IDEA
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 19/07/2021
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours (suspension du délai entre le 16/07 et le 15/08)
- *Audition :* 17/09/2021
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

Projet :

- *Localisation :* Centre-ville de La Louvière

Brève description du projet et de son contexte :

Le Centre-ville de La Louvière est déjà concerné par un périmètre de rénovation urbaine qui date de 2007. Le projet étend son périmètre de 89 à 207 ha pour inclure les entrées de ville ouest et nord, et comprend ainsi 7368 habitants. Il entend, tout en poursuivant les efforts initiés lors de la première opération de rénovation urbaine, se réorienter pour intégrer les nouveaux besoins et évolutions de la ville.

Les objectifs poursuivis sont :

- améliorer la qualité de vie des habitants actuels ;
- attirer des nouveaux habitants et des forces vives ;
- améliorer l'image de la ville.

AVIS


Le Pôle Aménagement du territoire note que le projet de rénovation urbaine de LA LOUVIERE, dans ses objectifs généraux, répond à la philosophie de la rénovation urbaine (Art. D.V.14 du CoDT). Le Pôle adhère à ces objectifs et souligne l'urgence et la pertinence de leur mise en œuvre. Il remet néanmoins un avis défavorable sur le projet de périmètre tel que proposé.

En effet, le périmètre paraît trop étendu pour assurer une cohérence et une lisibilité à la stratégie de rénovation ; les zones des « portefeuilles » présentent des problématiques très différentes, et les projets proposés se trouvent dispersés, tant du point de vue de leur thématique que d'un point de vue physique.

Le Pôle suggère à la Ville de La Louvière de :

- Réduire le périmètre sur l'hyper-centre : une échelle plus restreinte convient mieux à l'outil de rénovation urbaine et permet de véritablement cibler les actions et concentrer les moyens en vue d'améliorer l'image de l'hyper-centre ;
- Y intégrer la totalité du site Boch, crucial pour la redynamisation de l'hyper-centre ;
- Fixer les priorités et cibler les projets à l'intérieur de ce périmètre ;
- Inscire la rénovation urbaine dans la dynamique de la Perspective de Développement Urbain de la Ville, que le Pôle a eu l'occasion d'examiner, et qui présente une belle cohérence.

Le Pôle relève par ailleurs la qualité moyenne du dossier reçu, qui semble dispersé et peu lisible.



Samuël SAELENS
Président